

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

2020

Nouvelle Aquitaine

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP





Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....	5
▶ Le plan stratégique Horizon 2020	6
▶ Contexte et environnement de l'agence Nouvelle Aquitaine.....	8
▶ Principales actions et résultats du Plan Régional de Prévention 2019	9
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Nouvelle Aquitaine	11
Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention	14
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires	16
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats.....	20
▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité.....	23
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	27
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale	32
Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées	39
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence	42
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	44
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE	50
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	52
▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage.....	54
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS	56
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	58
Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....	62
▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail »	64
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail	66
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques	68
Programme prioritaire n°4 : digital.....	71







INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTP veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.



► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficience sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;



2. Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;



3. Favoriser systématiquement une approche partenariale ;



4. Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;



5. Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;



6. Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.

Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTP et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.



► CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DE L'AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

La population salariée en Nouvelle Aquitaine s'élève à un peu plus de 2,1 millions. Avec près de 2,9% des emplois salariés dans l'agriculture (soit près de 62 000 salariés), La Nouvelle Aquitaine est la région la plus agricole de France. En prenant en compte les non-salariés, encore plus nombreux dans ce secteur, l'agriculture représente 4,7% de l'emploi.

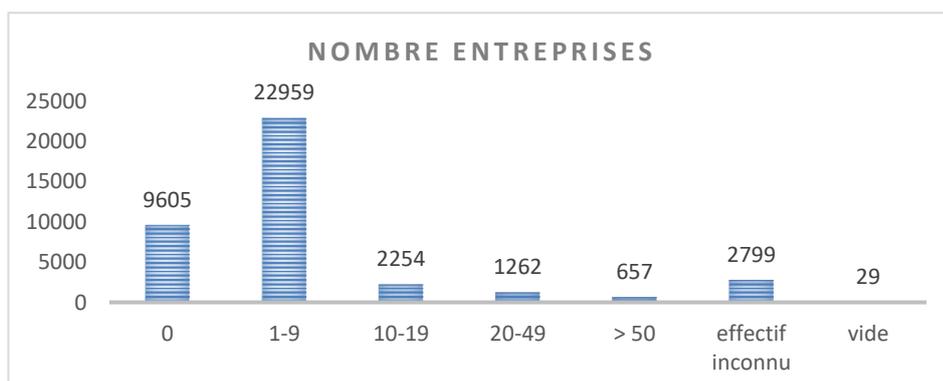
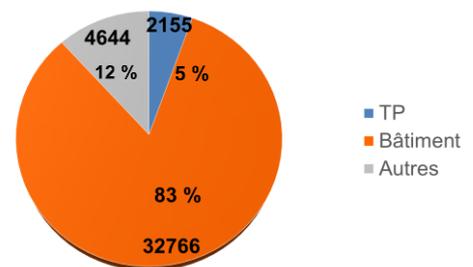
Si le poids de l'industrie, avec 265 000 salariés (soit 11,8 % de l'emploi), est moins important que dans d'autres régions, des filières industrielles traditionnelles sont cependant bien représentées. Parmi elles, celles de l'agroalimentaire qui emploient près de 56 500 salariés, constituées essentiellement de PME implantées dans l'ensemble des départements. Autre secteur important en Nouvelle Aquitaine, celui du bois et du papier qui occupe directement plus de 24 000 salariés, et bien plus si on tient compte de l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval en passant par la fabrication de meubles, la construction Bois ou encore des secteurs émergents comme la Chimie verte. Un autre secteur industriel prépondérant, qui affiche la Nouvelle Aquitaine au troisième rang des régions est celui de l'aéronautique et du spatial.

La majorité des salariés de ce secteur est implantée en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans certains de ces secteurs industriels le taux de fréquence d'accidents du travail est relativement élevé (exemple de certains métiers de la métallurgie et du bois).

Le secteur de la Construction, dans lequel les accidents du travail sont les plus nombreux, compte plus de 120 300 emplois. Il représente 6,6% de l'emploi soit un peu plus qu'en France métropolitaine (5,9%). Les établissements de ce secteur sont en majorité de petite taille, de type artisanal.

La part prépondérante des services n'a cessé de progresser : elle représente plus des trois quarts de l'emploi. Dans les secteurs de l'hébergement médico-social – action sociale (78 000 salariés) et du transport-entreposage (103 000 salariés), la sinistralité est relativement élevée par comparaison aux autres secteurs du tertiaire plus des trois quarts de l'emploi. Dans les secteurs de l'hébergement médico-social – action sociale (78 000 salariés) et du transport-entreposage (103 000 salariés), la sinistralité est relativement élevée par comparaison aux autres secteurs du tertiaire.

Répartition des entreprises du BTP dans la région Nouvelle Aquitaine :





► PRINCIPALES ACTIONS ET RESULTATS DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2019 AU 30/11/2019

Le déploiement du Plan Régional de Prévention sur la Nouvelle Aquitaine, suivant les orientations et les axes de travail d'Horizon 2020 a notamment permis en 2019 :

- Assistance ponctuelle : 234 questions de prévention, 178 autres actions de conseil, 117 participations aux CHSCT, 145 DU individuels, 78 Conseils Techniques Terrains, 8 Analyse AT,
- Diagnostic Prévention : 62 Préchans, 83 diagnostics travail en hauteur, 33 Preval, 15 Prédiags finaux, 12 Prédiags initiaux.
- Accompagnement long : 15 Démarches de Progrès, 25 contrats d'accompagnement, 3 démarches ADAPT-BTP, 2 DAC (Démarche d'Accompagnement des CHSCT),
- De former 1046 stagiaires
- De déployer la deuxième campagne nationale de prévention du risque de Chute de Hauteur et de structurer une convention de partenariat avec les Carsat Aquitaine et Centre-Ouest.
- D'accompagner les CHSCT/CSE de la Nouvelle Aquitaine en participant à 117 réunions dans 80 entreprises et en formant 111 membres de CHSCT (sur les trois dernières années).
- D'organiser 120 réunions d'information impactant 2485 participants (dont 37 sur les risques de chute de hauteur, 32 « Prévention & Performance »), 52 ateliers DU Collectif avec les OP et SST impactant 231 participants en lien étroit avec les Organisations Professionnelles.
- D'impacter les jeunes du BTP par le biais de la Formation Initiale :
 - 100' Pour La Vie (en 2019) : 34 sessions réalisées soit 1 427 jeunes touchés
 - Formation Initiale Supérieure : 4 sessions réalisées soit 129 étudiants touchés
- De structurer notre collaboration opérationnelle avec les SIST, BTP et Interprofessionnels notamment par la création du CRCSP-BTP Nouvelle Aquitaine (Comité Régional de Coordination Santé Prévention du Bâtiment et Travaux Publics), le 4/9/2019.
- D'animer 3 Clubs « CSPS » (ex Aquitaine, ex Limousin et création du club ex Poitou-Charentes) en partenariat avec la Direccte Nouvelle Aquitaine et les Carsat Aquitaine, Centre-Ouest.



- De mettre en œuvre les plans d'actions issus des conventions signées avec la CAPEB Nouvelle Aquitaine, la FFB Nouvelle Aquitaine, les trois Fédérations SCOP-BTP Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin/Berry/Auvergne. Ces partenariats régionaux permettent d'uniformiser les actions dans les 12 départements de chaque Organisation Professionnelle et d'insuffler une dynamique Prévention sur le territoire Nouvelle Aquitaine pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés du BTP.
- De développer les formations en lien avec la Culture Prévention
- D'assurer le relais pour une meilleure connaissance de « MonDOCunique PREM'S » et PREVENTIONBTP en direct
- De structurer une expérimentation de la mise en œuvre d'un lot HSL (Hygiène Sécurité Logistique) sur une opération de construction en lien avec un maître d'ouvrage, Gironde Habitat.



► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National le 2 octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)



- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Les actions du plan de prévention de la région Nouvelle Aquitaine sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :

Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.

2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :



- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises.
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont **déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de l'**approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

1-2-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- Des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- De l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

1-2-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- D'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- D'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

Situation et contexte locaux

L'agence Nouvelle Aquitaine, contribue à l'évolution des outils de l'offre de services et aux expérimentations en participant aux retours terrain vers les services centraux nationaux de l'OPPBTP.



Éléments de bilan régional 2019

Récapitulatif des cas Prévention&Performance réalisés au cours de l'année 2019 :

Intitulé	Entreprise	Metier concerné	Autres métiers concernés	Statut	Créé par	Modifié par
Ascenseur définitif en phase travaux	CLINIQUE FRANCHEVILLE	TM - Tous métiers	M10 - Electricien, M14 - Menuisier, M	En cours	William VILLAEYS	William VILLAEYS
Combiné de maçon pour multi usage d'enduisage et de coula	LAFAYE BATIMENT	M13 - Maçon	M11 - Enduiseur Façadier, M13 - Maç	En validation	William VILLAEYS	Philippe BULOT
Démarche de certification MASE	SERTELEC AQUITAINE	M10 - Electricien	TM - Tous métiers	En relecture	Philippe BULOT	Philippe BULOT
PLATEFORME DE TRAVAIL EN HAUTEUR	G.PALLAS	M3 - Charpentier bois	M6 - Couvreur, M12 - Etancheur - Ba	En relecture	Philippe BULOT	Philippe BULOT
Plieuse et Guillotine motorisée	SARL MORICEAU NORBERT	M6 - Couvreur		En cours	Bruno MERCIER	Bruno MERCIER

PerformanceBTP						
Intitulé	Entreprise	Metier concerné	Autres métier	Statut	Créé par	Modifié par
Béton auto-plaçant pour la réalisation d'éléments préfabriqués en usine	POUQUET	M13 - Maçon		Publié	Arnaud DIEZ	Séverine VALLAT
Robot radiocommandé pour tonte de talus	EDENCARTE	M15 - Paysagiste	M15 - Paysagiste	Publié	Laurent MARGERIDE	Séverine VALLAT
Ligatureuse pour la fixation d'armatures béton	SOGEDDA	M13 - Maçon		Publié	Nicolas GEORGES	Séverine VALLAT
Distribution mécanique des enrobés depuis les bennes de camions	EUROVIA AQUITAINE	M5 - Constructeur de routes	M1 - Canalisateur	Validé	William VILLAEYS	Philippe BULOT

Les actions prévues d'être déployées par l'agence Nouvelle Aquitaine sont précisées dans les fiches action 1-2-1, 1-2-2 ci-après.



FICHE-ACTION n° 1-2-1 : Développement d'argumentaires et d'outils : Offre de service aux entreprises		
ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la remontée de bonnes pratiques à la Direction des Services et Prestations de l'OPPBTP, pour enrichir le catalogue national d'offres de services de l'OPPBTP et l'adapter en permanence aux besoins des entreprises. 	Direction des Services et Prestations de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
<ul style="list-style-type: none"> – Proposer de nouvelles expérimentations à la Direction des Services et Prestations de l'OPPBTP, pour enrichir le catalogue offre de services afin de répondre aux besoins des entreprises. 	Direction des Services et Prestations de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités



FICHE-ACTION n° 1-2-2 : Développement d'argumentaires et d'outils : Approche positive et Prévention & Performance

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser les études Prévention & Performance suivant les opportunités choisies en lien avec le pilote de l'action au niveau national. ➤ Développer le concept Approche Positive auprès des entreprises du BTP. ➤ Organiser des réunions de promotion Prévention & Performance. ➤ Mener à bien l'étude Prévention & Performance avec un Maître d'Ouvrage public bailleur social (Gironde Habitat) pour expérimenter le lot Hygiène Sécurité Logistique : phase conception, phase appel d'offres, DIUO à partir de l'outil d'analyse P&P - Chantier retenu : « Résidence Les grands chênes » Arcachon. ➤ Réaliser des études Prévention & Performance dans le cadre de l'action avec LCA-FFB17 (Charente Maritime). 	<p>Les entreprises du BTP, les conseillers OPPBTP</p> <p>Organisations Professionnelles et Syndicales</p> <p>Gironde Habitat Commission Santé Sécurité FFB NAQ</p> <p>LCA FFB 17</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 suivant les plans d'actions et calendriers des conventions de partenariat</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer et réaliser au moins 1 formation à la réalisation d'étude de cas Prévention & Performance inter-entreprises, pour les professionnels des PME > 100 salariés. 	<p>Les Organisations Professionnelles</p>	<p>Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la rédaction d'articles pour la revue PREVENTION BTP et sur e-prévention qui intègrent l'Approche Positive. 	<p>Les entreprises et partenaires du BTP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au pilotage national et à la promotion nationale des études Prévention & Performance par le référent P&P de l'agence. 	<p>Référent P&P agence</p>	<p>2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de réunions de promotion Prévention & Performance</i> • <i>Nombre d'études de cas Prévention & Performance</i> • <i>Nombre d'études de cas Prévention & Performance « extension du concept »</i> 		



► **SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS**

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

De nombreuses actions en partenariats qui contribuent à la promotion de la prévention sont décrites dans les sous-programmes 1-3-2 et 1-3-3 ci-dessous.

1.3.2 – Partenariat

À FIN 2019 :

Le déploiement des actions opérationnelles a été réalisé dans le cadre des conventions signées en 2018 en **région Nouvelle Aquitaine**, avec les organisations professionnelles CAPEB Nouvelle Aquitaine (juin), FFB Nouvelle Aquitaine (septembre) et les trois Fédérations Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin/Berry/Auvergne SCOP-BTP (octobre), suivant le format des conventions nationales.

A fin 2019, plus de 120 réunions d'informations (2 485 participants) mises en place avec les organisations professionnelles, à destination des adhérents sur des thématiques comme le risque routier, le risque travaux en hauteur, Prévention & Performance, prévention du risque amiante ...

Par ailleurs, 52 ateliers DU (231 participants) organisés de manière délocalisée avec les organisations professionnelles auront été réalisés avec une moyenne de 6 participants par atelier. Le prévisionnel 2019 de réunions d'information auprès des OP est de 29 réunions sur l'année et de 15 pour le premier semestre : L'agence est actuellement à 47 réunions d'information auprès des OP avec 1013 participants.



Nombre de réunions d'information avec les OP tous SP

Année	Données mensuelles												Total
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	Août	sept	oct	nov	déc	
Prév. 2019	0	3	3	3	3	3	2	0	3	3	3	3	29
2019	1	3	8	8	6	10	0	0	4	7			47

Nombre de participant dans les réunions avec les OP tous SP

Année	Données mensuelles												Total
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	Août	sept	oct	nov	déc	
Prév. 2019	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	0
2019	9	8	227	68	54	138	0	0	56	453			1013

Les principales actions 2019 menées en **région Nouvelle Aquitaine** sont reconduites en 2020 et apparaissent dans la fiche-action 1.3 ci-dessous.

ACTIONS PREVUES EN 2020 :

- Poursuite du pilotage et des plans d'actions opérationnels avec les organisations professionnelles prévus dans le cadre des conventions régionales **région Nouvelle Aquitaine** signées en 2018 et/ou partenariats existants (FFB, CAPEB, SCOP-BTP).
- TP : nomination en agence de 3 correspondants par « antenne » FRTP et participation aux Commissions Santé Sécurité des 3 antennes FRTP Nouvelle Aquitaine et en dynamiser le fonctionnement
- Poursuite de la participation de l'agence aux groupes de travail et aux comités de pilotage du PRST 3 de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine.
- Le déploiement des actions existantes avec les partenaires institutionnels (CARSAT, DIRECCTE)
- Déploiement de la convention nationale CGT signée le 11 octobre 2018.
- Déploiement des actions prévues dans le cadre de partenariats nationaux (SMABTP, PROBTP, LE MONITEUR, CCCA-BTP, BTP BANQUE, ASE-BTP, EGF-BTP...) ou régionaux (CONSTRUCTYS, GEIQ-BTP, TEREGA ...)
- Participation aux salons de la Profession sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine
- Déclinaison localement des conventions signées avec les fournisseurs/partenaires (Loxam, Kiloutou, Point P ...)
- Proposition des articles Prévention pour insertion dans les newsletters des OPS
- Proposition d'encapsuler des outils DU Prem's et En Direct sur les sites internet des partenaires
- Contractualisation d'une convention de partenariat avec la CNATP Nouvelle Aquitaine.

1-3-3 – Partenariats avec les services de santé au travail



L'objectif de ce sous-ensemble s'inscrit dans l'objectif de mobiliser toutes les entreprises avec un message positif de performance et de les inciter à l'évaluation des risques et au déploiement d'une véritable démarche de prévention.

Pour atteindre cet objectif de mobilisation, les partenariats avec les SIST-BTP et les SST interpro, acteurs de terrain et interlocuteurs naturels des entreprises, sont des vecteurs de déploiement importants.

Au niveau national, dès les années 2000, nous nous sommes attachés à formaliser et cadrer les actions de collaboration entre Services de Santé et OPPBTP. Diverses conventions ont été signées.

Le 14 décembre 2011, suite à la loi de juillet 2011, l'OPPBTP a signé un accord-cadre de partenariat en Santé au Travail dans le secteur du BTP avec la DGT, la CNAM-TS et la CNIL (SIST-BTP) au niveau national.

En déclinaison de cet accord, des conventions quadripartites régionales entre SIST-BTP et interpro, Direccte, Carsat et OPPBTP ont été signées dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclus entre Services de santé, Direccte et Carsat.

De 2016 à 2017, divers textes ont abordé et fait évoluer les missions et l'organisation interne à mettre en œuvre dans les services de santé (loi du 08 août 2016, décret du 27 décembre 2016).

À FIN 2019 :

Au niveau de la **région Nouvelle Aquitaine** en termes de partenariats et de coordination d'actions, nous avons pu mettre en œuvre parmi les 24 services de santé au travail :

- Convention CRCSP-BTP Nouvelle Aquitaine (Comité Régional de Coordination Santé Prévention) signée avec l'AH133, l'AMCO-BTP et l'AIST19, le 4/9/2019
 - ✓ Le déploiement de la campagne métier « Peintre-Carreleur » sur les départements Corrèze, Haute-Vienne, Creuse. La campagne s'articule autour d'objectifs communs comme la mise à jour de la Fiche Entreprise, l'EVRP et la visite des lieux de travail avec pour finalité de mesurer l'engagement en prévention des TPE et entreprises artisanales ciblées en fonction des objectifs réalisés.
- Trois rencontres régionales annuelles destinées aux collaborateurs des Services de Santé au Travail Nord, Sud Aquitaine et Poitou-Charentes en partenariat avec les Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail :
 - ✓ Poitou-Charentes à Granzay-Gript (79) : 36
 - ✓ Nord Aquitaine à Barsac (33) : 64
 - ✓ Sud Aquitaine à Bayonne (64) : 59
- 2 CPOM à quatre (DIRECCTE, CARSAT, SIST et OPPBTP) avec l'AMCO-BTP et l'AIST19
- Déploiement de 5 conventions bipartites
- Des actions de partenariat hors convention



ACTIONS PREVUES EN 2020 :

Poursuite des actions de partenariat existantes avec les services de santé au travail, comme :

- La réalisation d'ateliers Document Unique (cf sous-programme 1.4)
- Le lancement d'une étude Métier « Couvreur » en partenariat avec le SIST 79 (cf sous-programme 3.3)
- La réalisation en multi partenariats, de manifestations régionales (cf fiche-action 1.3.2), comme :
 - ✓ Les journées destinées aux Services de Santé au Travail Nord, Sud Aquitaine et Poitou-Charentes
 - ✓ La Journée de la Prévention organisée par la FFB
 - ✓ Etendre la convention CRCSP-BTP Nouvelle Aquitaine (Comité Régional de Coordination Santé Prévention) signée avec l'AH133, l'AMCO-BTP et l'AIST19 à d'autres Services de Santé au Travail Nouvelle Aquitaine qui souhaitent s'engager à rentrer dans les objectifs opérationnels fixés dans la convention.
 - ✓ Déploiement de la campagne métier « Menuisiers » prévue dans le cadre du partenariat CRCSP-BTP.

Les actions de promotion de l'agence Nouvelle Aquitaine sont détaillées dans la fiche-action 1.3 Promotion et Partenariats ci-dessous.

FICHE-ACTION N° 1-3 - PROMOTION ET PARTENARIAT



ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des réunions d'information sur la prévention des risques majeurs du BTP : Chute de Hauteur, Risque Routier, Amiante, ... en s'appuyant autant que possible sur l'approche positive en prévention. 	<p>Organisations Professionnelles et Syndicales</p> <p>SIST</p> <p>CFA</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><u>Contribuer à la réalisation des manifestations régionales pour la promotion de la prévention en partenariat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à l'animation de l'évènement « Journée de la Prévention » organisé par les FFB départementales : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation en questions /réponses ➤ Participer à l'évènement « Les Couloirs du Bâtiment ». 	<p>FFB</p> <p>OPPBTP</p> <p>SIST</p> <p>CARSAT</p> <p>CFA</p>	<p>26 mars 2020</p>
<p><u>Actions avec les Organisations Professionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le déploiement des actions de partenariats existantes avec l'ensemble des Organisations Professionnelles Nouvelle Aquitaine, particulièrement dans le cadre des conventions au" format national" qui prévoient notamment : ✓ L'animation des sessions collectives pour réalisation et la mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) sous MonDocUnique (cf Sous-Programme 1.4), ✓ La réalisation de réunions d'information (réunions de sensibilisation thématiques sur les risques, lien entre Prévention & Performance, outils de l'offre OPPBTP dont MonDocUnique, MonDocUniquePrem's et PREVENTIONBTPen Direct...), ✓ La fourniture d'articles de promotion de la prévention destinés aux entreprises adhérentes, ✓ La participation de l'OPPBTP aux AG et Commissions Prévention des Organisations Professionnelles. 	<p>FFB</p> <p>FRTP</p> <p>CAPEB</p> <p>SCOP-BTP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 suivant les plans d'actions et calendriers des conventions de partenariats</p>



<p><u>Déployer au niveau régional, la convention nationale avec l'organisation syndicale CGT signée le 11/10/2018, qui prévoit dans un premier temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de réunion d'information sur la prévention des risques (thématique à définir) 	<p>CGT</p>	<p>Calendrier 2020 à convenir avec le partenaire</p>
<p><u>Développer / conforter la coordination et la complémentarité avec les services de santé au travail en s'appuyant sur les CPOM, pour notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser en partenariat des études métiers : cf Sous-Programme 3.3. - Accompagner les entreprises adhérentes dans la rédaction ou la mise à jour du DUER le cas échéant (cf sous programme 1.4). 	<p>Services de santé au travail Lien avec les CPOM</p>	<p>Cf SP 3.3 Cf SP 1.4</p>
<p><u>Participer à la complémentarité des acteurs de la prévention dans le cadre du PRST3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux actions de coopération prévues dans le cadre du PRST3 avec les partenaires et participer aux Comités de pilotage du PRST3 et aux réunions du CROCT Nouvelle Aquitaine. 	<p>DIRECCTE CARSAT ARACT Services de Santé au Travail</p>	<p>Suivant calendrier des actions du PRST3 et des réunions de COFIL et CROCT</p>
<p><u>Participer aux différents salons et évènements de la Nouvelle Aquitaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jury du Moniteur - Lycée des Métiers du Bâtiment (Felletin 23) - Forum TP d'Egletons - Aquibat Bordeaux 	<p>Le Moniteur Qualibat, Ellisphere, KPMG OPPBT CARSAT</p>	<p>Octobre 2020 Novembre 2020 Février 2020 Février 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Animer les réunions de promotion Prévention & Performance délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles cf SP1.2.2. 	<p>Organisations Professionnelles</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Animer les réunions de sensibilisation risques Travaux en Hauteur délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles cf SP2.2.1. 	<p>Organisations Professionnelles (lien avec l'action 1.13 du PRST3)</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Animer les réunions de sensibilisation Travaux réglementés <18 ans délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles. 	<p>Organisations Professionnelles</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier</p>



		convenu avec les partenaires
- Animer les réunions de sensibilisation sur la prévention du risque chimique et risque plomb à destination des adhérents des organisations professionnelles.	Organisations Professionnelles (lien avec l'action 1.10 du PRST3)	Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires
- Contribuer aux Commissions Santé Sécurité de la FFB et de la FRTP.	FFB FRTP	Calendrier à définir avec la FFB Calendrier à définir avec la FRTP
- Relayer les campagnes mailing ciblées suivant le plan de promotion national (l'approche positive en prévention, l'offre MonDocUnique et MonDocPREM'S, le risque routier, CARTO amiante, CARTO silice PREVENTIONBTP en direct,...).	(lien avec l'action 3.7 du PRST3)	Au cours de l'année 2020
- Saisir les opportunités de promotion de la culture prévention et de déploiement de la prévention des risques professionnels avec les autres partenaires.	CONSTRUCTYS, SMABTP, PROBTP,...	Suivant opportunités
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de réunions d'information et de sensibilisation avec les organisations professionnelles (cf SP1.3.2)</i> • <i>Nombre d'ateliers DU organisés par les organisations professionnelles (cf SP1.3.2)</i> • <i>Nombre de d'ateliers DU organisés par les services de santé au travail (SIST) (SP1.3.3)</i> 		

► SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.



Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

Au niveau de la région Nouvelle Aquitaine :

À fin 2019, plus de 52 ateliers Document Unique (y compris ateliers màj) auront été réalisés au global, que ce soit en partenariat avec les organisations professionnelles ou les services de santé au travail.

Les conseillers en prévention de l'agence Nouvelle Aquitaine, auront accompagné en individuel, plus de 145 entreprises pour la réalisation ou la mise à jour de leur document unique en ligne.

ACTIONS PREVUES EN 2020

En 2020, l'accompagnement des entreprises dans l'autonomie de réalisation de leur DU et PA s'orientera vers l'objectif de :

- Poursuivre la planification des ateliers DU avec les partenaires incluant le CCCA-BTP (cf. sous-programme 1.6)
- Poursuivre la promotion de monDOCunique Prem's (cf. sous-programme 1.3)

FICHE-ACTION N° 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER



<p>– Continuer de promouvoir les modules d'évaluation des risques MonDocUnique Plus et MonDocUniquePrem's pour la réalisation et la mise à jour du DUER sur preventionbtp.fr en s'appuyant sur le réseau des partenaires (cf sous programme 1.3).</p>	<p>Organisations Professionnelles, Services de Santé au Travail, CCCA-BTP Nouvelle Aquitaine (lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>En fonction du calendrier de promotion nationale et tout au long de l'année 2020</p>
<p>➤ Réaliser des accompagnements individuels pour la réalisation du DUER auprès des entreprises qui en font la demande et qui ne peuvent pas s'inscrire à une session collective ou qui nécessitent un accompagnement individualisé (notamment dans le cadre des conventions avec les Organisations Professionnelles et pour les entreprises accueillant des apprentis mineurs en partenariat avec les CFA-BTP).</p>	<p>CFA Organisations Professionnelles (lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>➤ Réaliser les sessions collectives e-DUER (aide à la rédaction ou à la mise à jour) délocalisées avec les partenaires à partir de l'outil en ligne sur preventionbtp.fr (MonDOCunique Pro) en particulier à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des entreprises accueillant un apprenti • des entreprises adhérentes des Organisations Professionnelles ou ciblées dans le cadre des conventions de partenariats • des entreprises ayant une capacité d'entraînement pour la profession. 	<p>Organisations Professionnelles, Services de Santé au Travail, CFA-BTP Nouvelle Aquitaine (lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre total d'ateliers DU (OPP/BTP, OP, SIST, CFA, Leaders, ...)</i> 		

► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la



pérennisation de toute démarche.

Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise

- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.

Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

À FIN 2019

Le ciblage pour la promotion de la formation a été défini conformément à Horizon 2020, que ce soit au **niveau national** comme au niveau de l'**agence Nouvelle Aquitaine** :

- Entreprises accompagnées dans le cadre des campagnes nationales ou d'une situation d'urgence ou d'un AT, CHSCT/CSE : la promotion par le conseiller en prévention en agence qui prévoit la formation de manière appropriée dans la démarche d'accompagnement
- Grandes entreprises régionales, y compris les filiales grands groupes, notamment dans le cadre des conventions de partenariats
- Autres entreprises : répondre aux demandes entrantes en agence

ACTIONS PREVUES EN 2020

Poursuite des actions de promotion de la formation professionnelle continue de manière ciblée (en particulier les formations à la culture prévention), comme valeur ajoutée essentielle de la démarche de conseil.

- Porter la formation dans l'activité de conseil, dans chaque accompagnement, avec un objectif de développement par rapport à l'activité 2019.
- Promouvoir la formation (réalisation d'une proposition commerciale) dans les entreprises régionales (hors GBF) de + de 50 « sans formation depuis 2017, 2018, 2019 et avec activité de conseil ».
- Développer l'activité régionale par un plan de prospection ciblé exclusivement FPC : promouvoir la formation (réalisation d'une proposition commerciale) dans les entreprises régionales (hors GBF) de + de 50 « sans formation depuis 2017, 2018, 2019 et sans activité de conseil ».



FICHE-ACTION N°1.5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> - Développer en priorité les formations liées à la “Culture prévention” de manière ciblée, pour favoriser le développement de système de management de la prévention dans les entreprises, développer la professionnalisation du travail en sécurité et soutenir les démarches de conseil en entreprises : ➤ Gamme “Prév’action”, les formations “Chargé de prévention”, “Rédiger un PPSPS”,... (cf catalogue formation de l’OPPBTB sur www.preventionbtp.fr). 	Organisations Professionnelles CHSCT Chargés de Prévention Conjoints d’artisans SIST	Tout au long de l’année 2020



FICHE-ACTION N°1.5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> – Relayer les campagnes mailing national (plan de promotion national) sur la promotion des formations (cf sous programme 1.3). 	(lien avec l'action 3.7 du PRST3)	Suivant le plan de promotion national
<ul style="list-style-type: none"> – Intervention Prévention dans le cursus pédagogique de la formation ESJDB. 	OPPBTP FFB	2020
<p>Indicateurs :</p> <p><i>Nombre de formations réalisées et de stagiaires formés / prévisionnel</i></p>		



► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au niveau national ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) au niveau national ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

En région Nouvelle Aquitaine, la formation initiale à la prévention des risques professionnels, se déploie depuis plusieurs années, à partir des supports pédagogiques fournis par les services centraux nationaux de l'OPPBTP suivant des déclinaisons de partenariats nationaux ou de partenariats locaux :

- Sensibilisation des apprentis.
- Soutien aux équipes enseignantes et aux maîtres d'apprentissage dans l'intégration de la prévention des risques au sein de la formation. Ce sont ainsi des réunions d'information à destination des Maîtres d'apprentissage et 34 sessions « 100 mn pour la vie » de sensibilisation auprès de 1427 apprentis qui auront été réalisées à fin 2019.
- Des partenariats complémentaires avec des établissements de l'Education Nationale et autres réseaux (Lycées Professionnels, CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat).
- Des conventions de partenariats avec plusieurs établissements de formation initiale supérieure de la région Nouvelle Aquitaine citées ci-dessous.

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



Ciblage des actions pour 2020

Poursuite des actions partenariales en **région Nouvelle Aquitaine**, suivant le détail joint dans la fiche-action 1.6 ci-dessous.



FICHE-ACTION N° 1.6 : FORMATION INITIALE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p><u>FORMATION INITIALE SUPERIEURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer les modules pédagogiques nationaux dans les IUT et Ecoles d'Ingénieurs. (enseignement et tutorat). 	<p>IFRB Licence DMRB / FCMB Limoges UNIVERSITE DE LA ROCHELLE UNIVERSITE DE BORDEAUX ISA BTP CNAM LIMOGES IUT GENIE CIVIL ET HSE ESSEL</p>	<p>Suivant le calendrier 2020 des conventions</p>
<p><u>FORMATION INITIALE PROFESSIONNELLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le partenariat existant avec la future Association gestionnaire régionale des CFA-BTP de la région Nouvelle Aquitaine (fusion des 3 anciennes régions prévue en 2020) et avec les CFA des Chambres de Métiers. - Signer une nouvelle convention de partenariat régionale avec l'Association gestionnaire régionale des CFA-BTP de la région Nouvelle Aquitaine suivant le format de la convention nationale, pour : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de management de la santé et de la sécurité au travail dans les CFA (aide à la mise à jour du plan d'action du DUER) • Soutenir les équipes enseignantes et les maîtres d'apprentissage dans l'intégration de la prévention des risques au sein de la formation (nouvel outil EVRP TPE "monDOCunique Prem's", agence en ligne, espace Enseignant sur www.preventionbtp.fr, Journée APEP 		



<p>Technique Régionale de formation et d'information sur les risques avec l'outil Zoom Chantier, PREVEN QUIZZ..)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les apprentis à la prévention des risques professionnels avec l'action "100 mn pour la vie" et les "Prév'en quizz-Nos vies en questions",... ➤ Améliorer la santé et la sécurité dans les entreprises accueillant des apprentis (diffusion des fiches d'accueil dans les livrets d'apprentissage, aide à la réalisation du DUER...). 		<p>7 au 13 février 2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Nombre d'heures de face à face et nombre d'étudiants (objectif 10h par étudiant et par an en IUT GCCD),</i> ➤ <i>Nombre d'interventions en établissements supérieurs autres que IUT,</i> ➤ <i>Volume d'heures et nombre d'étudiants autres que IUT,</i> ➤ <i>À défaut d'interventions régulières en IUT, il est souhaitable de conserver le lien avec le département Génie Civil par une rencontre annuelle du chef de département. Des interventions ponctuelles (conférences) peuvent être proposées : Prévention et Performance, risques spécifiques.</i> 		



► SOUS-PROGRAMME 1-7 : SYSTEME DE MANAGEMENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

OBJECTIF DU SOUS-PROGRAMME :

Les systèmes de management participent au **développement d'une culture de prévention performante** en permettant à l'entreprise de structurer durablement sa démarche de prévention.

L'objectif de ce sous-programme est donc d'assurer une veille sur les systèmes de management de la santé et sécurité au travail (SMS&ST) dont la norme ISO 45001.

Il est aussi de démontrer la valeur ajoutée des SMS&ST, dont celui de **l'association MASE**, pour la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail.

À FIN 2019 :

Au niveau national, en 2018 et 2019, l'activité principale a été la participation de l'OPPBTP aux réunions de la commission de normalisation AFNOR X82 A, commission miroir du groupe projet ISO pour la rédaction de la norme ISO 45001 « systèmes de management de la santé et sécurité au travail ». La norme est parue en mars 2018.

En mars 2018, le partenariat national avec l'association MASE (<http://mase-asso.fr/>) a été renouvelé par l'intermédiaire de la signature pour deux ans d'une nouvelle convention nationale.

L'agence Nouvelle Aquitaine a participé :

- Intervention auprès du MASE Sud-Ouest pour présenter l'approche positive de la prévention et Prévention & Performance.

L'agence Nouvelle Aquitaine dispose d'un collaborateur référent MASE, principal interlocuteur de l'association MASE Sud-Ouest.

ACTIONS PREVUES EN 2020 :

Au niveau national, depuis la parution de la norme ISO 45001, un comité technique « système de management santé et sécurité au travail » (TC 283) a été créé par l'ISO. Son objet est d'assurer la maintenance de la norme ISO 45001 et de la compléter par divers autres supports. En 2020, l'OPPBTP participera aux sessions de la commission de normalisation AFNOR X82-A, commission-miroir de ce TC.

En région Nouvelle Aquitaine, déploiement de la convention nationale MASE, suivant le détail joint dans la fiche-action 1.7 ci-dessous.



FICHE-ACTION n°1-7 : Système de management santé et sécurité au travail

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p>Participer aux réunions d'information MASE Sud-Ouest et Atlantique (Assemblées générales "les Matinales") auprès des adhérents pour promouvoir les services de l'OPPBTP de nature à animer et à soutenir le système de management santé et sécurité au travail MASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les services en ligne sur preventionbtp.fr dont PREVENTIONBTPdirect - les affiches et documentations - l'offre de formations professionnelles continues et en particulier la gamme Prév'action - la démarche Prévention & Performance - le revue PREVENTIONBTP - ... 	Association MASE	Suivant le calendrier des réunions d'information MASE
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un cas d'étude P&P avec une entreprise Masée 	Entreprise du BTP	Suivant opportunités
<p>Saisir les opportunités de présenter en connaissance de cause le SMS MASE aux entreprises concernées comme un des systèmes de management qui participent au développement d'une culture de prévention performante, en permettant à l'entreprise de structurer durablement sa démarche de prévention en lien avec l'offre des services de l'OPPBTP.</p>	Association MASE	Suivant opportunités
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre réunions d'information organisées avec l'association MASE</i> • <i>Nombre d'actions de conseil réalisées en entreprises dans le cadre du partenariat MASE</i> 		

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national comme au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTB et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.

- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordonneurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.



Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► **SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE**

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations suivantes : accidents graves et mortels, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en demeure. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTB aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Éléments de bilan régional 2019

- 39 sollicitations dont 29 en AT grave ou mortel
- 5 accompagnements, 17 diagnostics, 14 actions générées

Ciblage des actions pour 2020

- Accompagner 100 % des entreprises qui sollicitent l'agence via OP ou autres
- Proposer un accompagnement dans 100 % des entreprises avec AT mortel et analyse AT obligatoire
- Proposer un accompagnement dans les entreprises avec AT graves ou autres SU après décision DA/IPA



FICHE-ACTION n° 2.1 – GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p><u>Faire connaître le service d'urgence auprès des partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer notre assistance à toute entreprise dans laquelle s'est produit un accident grave ou mortel : <ul style="list-style-type: none"> • Aider l'entreprise à sortir de la situation d'urgence. • Etudier les circonstances de l'accident. • Identifier les éléments à l'origine de l'accident. • Définir les actions curatives à mettre en place immédiatement. • Proposer un accompagnement de l'entreprise pour mettre en place une démarche de Prévention destinée à éviter la survenue d'autres accidents. <p><i>Agir en cohérence avec la Direccte Nouvelle Aquitaine et les Carsat Aquitaine et Centre-Ouest.</i></p>	<p>OPS SIST DIRECCTE CARSAT</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des AT graves et mortels avec retours d'expérience pour mutualisation auprès de la branche (en lien avec le SP3-2). 		<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux d'accompagnement suite à une situation d'urgence</i> • <i>Taux d'accompagnement suite à un AT</i> 		

► **SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES**

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP de l'ensemble des régions.

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.



Résultats obtenus précédemment

- 241 ets ciblées ni accompagnées par OPP/CARSAT
- 32 ets ciblées prioritaires sur la cible 1 OPPBTP/CARSAT ets diagnostiquées en 2014-2018 non accompagnées
- 92 ets ciblées prioritaires sur la cible 2 charpentiers couvreurs
- 31 ets ciblées potentiels sur la cible 3 UMGCCP
- 40 ets ciblées sur la cible 4 façadiers

Éléments de bilan régional 2019

CIBLE	ACTION	Objectif 2019	Réalisé	En cours	Total	Avancement 2019	En préparation	Potentiel	Observation mise à jour 20/11/2019 - PAR
1 - ent 1ère campagne	Diagnostic TH	37	16	2	18	49%	14	38%	3 abandonnés
	Contrat TH	-	1	3	4		2		
2 - ent 4391AouB	Diagnostic TH	50	37	7	44	88%	19	38%	5 abandonnés
	Contrat TH	-	0	12	12		2		
3 - ent UNCP	Diagnostic TH	35	10	2	12	34%	24	69%	3 abandonnés
	Contrat TH	-	0	3	3		1		
4 - FACADIER	Diagnostic TH	6	5	5	10	167%	6	100%	1 abandonné
	Contrat TH	-		3	3				
TOTAL Liste Marketing	Diagnostic TH	128	53	14	67	52%	48	38%	de la cible TH2019
	Contrat TH	39		28	28	72%	2	5%	de la cible TH2019
TOTAL SP2.2.1	Diagnostic TH	128	73	16	151	118%	62	48%	13 abandonnées 100% de l'objectif initial
	Contrat TH	39	1	34	38	97%	3	8%	100% de l'objectif initial
	Réunion info	10	10	0	22	100%	3	0,3	Atteint

Ciblage des actions pour 2020

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; ce qui comprend notamment :
 - Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

FICHE-ACTION N° 2.2.1. : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES :
PREVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Réaliser la 2ème période 2018-2020 à la suite de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018, avec l'objectif de faire progresser encore les entreprises de la cible et de nous assurer que l'amélioration en prévention s'observe également sur le chantier, en vue à terme, d'infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur dans les entreprises.</p> <p>En nous appuyant sur toute la gamme d'outils disponibles notre offre de service, nous devons garder l'objectif de développer la professionnalisation du travail en hauteur en sécurité dans les entreprises concernées du BTP (dont le travail en hauteur est inhérent à leur objet social).</p> <p>Actions d'accompagnement individuel des entreprises :</p> <p>L'accompagnement des entreprises ciblées pourra être orienté vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de la capacité de progrès des entreprises diagnostiquées, et mettre en œuvre les actions pertinentes de l'offre de service ; - L'enrichissement du retour d'expérience, en vue de leur mutualisation, en enrichissant nos bases Veille Techniques Terrain (« bonnes pratiques terrain ») et Prévention & Performance à l'occasion des visites de chantier réalisées ; <p>Afin également de nous permettre de déployer notre argumentaire dans une approche positive, de faire prendre conscience à l'entreprise de l'espérance de gain associée à la prévention et de susciter son engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De proposer et instruire un dispositif d'aide financière (OPPBTB et/ou CNAM) suivant les modalités et conditions prévues ; - De promouvoir l'offre de service digitale et les nouveaux outils ; - De favoriser les adhésions à CAP Prévention ; <p>Cible prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises du cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées par l'OPPBTB au cours de la 1ère période de campagne 2014-2018 : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre et constructions métalliques (4 codes risques). Nombre d'entreprises ciblées de 20 à 49 salariés en région Nouvelle Aquitaine : 142 	<p>CARSAT</p> <p>Organisations Professionnelles, Services de Santé au Travail</p>	<p>T1 2018</p> <p>T2 2018 à T2 2020</p> <p>T2 2018 à T2 2020</p>



<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de couverture 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (cf. Convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie). Nombre d'entreprises cibles potentielles en région Nouvelle Aquitaine : 43 - Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b) représentant 167 entreprises, les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 et 20-49; ce qui comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les activités de bardage 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de façadier fortement exposée ; 10-49. Nombre d'entreprises cibles potentielles en région Nouvelle Aquitaine : 157 entreprises <p>Autres cibles potentielles : Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec la CNAMTS, les ingénieurs et conseillers en prévention pourront être mobilisés pour accompagner des entreprises des constructeurs de maisons individuelles, qui se révèlent être en situation d'urgence (cf Sous-Programme 2.1)</p>		
<p><u>Actions d'accompagnement collectif des entreprises :</u></p> <p>L'agence OPPBTP Nouvelle Aquitaine contribuera aux actions d'accompagnement collectif des entreprises organisées par les partenaires (Organisations professionnelles, chambres et sections professionnelles, Services de santé au travail, CARSAT via la Moa, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des réunions d'information sur les bénéfices de la prévention du risque de chute de hauteur - Animation des ateliers sur le PPSPS, les modes opératoires sur les travaux en hauteur, en lien avec le DUER. - Animation des formations de la gamme management, travaux en hauteur ou spécifiques métiers de l'offre de formation continue du catalogue OPPBTP (cf Sous-Programme 1.5) - Animation des sessions CAP Prévention sur une thématique relative aux travaux en hauteur (cf Sous-Programme 2.7) 	<p>CARSAT Organisations professionnelles Services de santé au travail Entreprises du BTP</p> <p>(lien avec l'action 1.14 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, suivant calendriers des partenaires</p>
<p><u>Poursuivre la participation aux CHSCT/CSE/CSSCT dans les entreprises de plus de 50 salariés</u> ciblées dans le cadre de la de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018 (cf sous programme 2.3) pour y promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur et l'appropriation du diagnostic Travaux en Hauteur.</p>	<p>(lien avec l'action 1.14 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, suivant calendriers des partenaires</p>
<p><u>Dans le cadre des conventions de partenariat avec les grandes entreprises</u>, continuer de proposer aux entreprises sous traitantes de réaliser un diagnostic initial et un diagnostic final, ainsi que des accompagnements chantier du type Préchan. (cf sous programmes 2.4 et 2.5)</p>	<p>(lien avec l'action 1.14 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, dans le cadre des conventions de partenariats</p>



FICHE-ACTION n° 2-2-2 : Actions ciblées – risques prioritaires : Prévention du risque de travaux hyperbare

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Former un conseiller de l'agence OPPBTP Nouvelle Aquitaine référent travaux en hyperbare. 	DRH OPPBTP	1er semestre 2020
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser l'accompagnement d'entreprises (5 entreprises ciblées hyperbare sur la région Nouvelle Aquitaine, 3 certifiées, 2 non certifiées) 		Suivant opportunités

FICHE-ACTION n° 2-2-3 : Actions ciblées – risques prioritaires : autres risques amiante, risques routiers

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p><u>AMIANTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la supervision des chantiers dans le cadre de la Campagne CARTO. - Participation de l'OPPBTP aux travaux du Pôle Régional Amiante de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine. 	Organisations professionnelles DIRECCTE CARSAT	Au long de l'année 2020
<p><u>SILICE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la campagne nationale préliminaire de mesurage de l'empoussièremement silice sur chantiers BTP (supervision interne) : CARTO silice. - Participation au groupe de travail du PRST 3. 	DIRECCTE OPPBTP	Au long de l'année 2020
<p><u>RISQUES ROUTIERS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au groupe de travail du PRST 3 - Développer la prise en compte de l'évaluation du Risque Routier pour les entreprises identifiées dans le cadre de la convention nationale avec SMABTP : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du risque routier dans le DUER (sessions collectives en priorité) • Accompagnement • Formation Prév'Action « risque routier » 	DIRECCTE CARSAT SMA BTP	Au long de l'année 2020

► **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Éléments de bilan régional 2019

- 33 CSE recensés avec 25 créations CSSCT
- 296 CHSCT et CSE
- 150 CHSCT ou CSE sans désignation du Président et Secrétaire

Ciblage des actions pour 2020

L'ensemble des CSE créés en lieu et place des CHSCT.

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Au niveau des agences avec compilation nationale

- Suivi du basculement des CHSCT vers les CSE et CSSCT (devant se terminer au 31/12/2019) : évolution des nombres de CSE et CSSCT selon D365.
- Suivi de notre participation aux réunions organisées dans ces instances et en particulier aux réunions des CSSCT créées : nombre de réunions et nombre de réunions par CSSCT créées.
- Suivi de la qualification des CSE à l'aide de la « grille de maturité » au 1er semestre 2020.



FICHE-ACTION n°2.3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les 3 segments d'entreprises (11 à 49, 50 à 299, plus de 300) et identifier la transition progressive vers les CSE (et la création des CSSCT). 	Agence Nouvelle Aquitaine	Tout au long de l'année 2020
Pour le segment d'entreprises de 11 à 49 salariés : « promotion » <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la Lettre Prévention BTP. - Promouvoir l'utilisation de l'espace internet CSE. - Présenter nos outils et donner du sens à la formation CSE. 	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	Tout au long de l'année 2020
Pour le segment d'entreprises de 50 à 299 salariés : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre nos contacts avec les CSE. • Développer les ouvertures de compte sur l'espace CSE. • Identifier les créations d'une CSSCT. • Participer aux réunions CSSCT dès leur création (mini une fois/an). • Promouvoir notre offre de formation. 	Espace CSE en ligne national	Tout au long de l'année 2020
Pour le segment d'entreprises de plus de 300 salariés : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les créations d'une CSSCT. • Participer aux réunions de CSSCT dès leur création (mini une fois/an). • Présenter nos outils, l'approche positive de la prévention. • Promouvoir notre offre de formation. 	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	Tout au long de l'année 2020
Dans cette période de transition, participer aux réunions de CHSCT/CSSCT en privilégiant les grandes entreprises sous conventions régionales ou en démarche de diagnostic culture sécurité (cf sous-programme 2.4)		Tout au long de l'année 2020
Continuer de promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur lors de la participation aux CSE/CSSCT (cf sous programme 2.2.1).	(lien avec l'action 1.15 du PRST3)	Tout au long de l'année 2020
<ul style="list-style-type: none"> - Relayer les campagnes de promotion de l'espace CSE sur le site www.preventionbtp.fr (cf sous-programme 1.3). 	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	En fonction du plan de promotion national
<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des visites de chantiers suite aux formations CSE dans le cadre du partenariat national EUROVIA 	Agences Eurovia Collaborateurs OPPBTP	Tout au long de l'année 2020
Indicateurs : <i>Nombre de participations aux réunions de CSE, CSSCT</i> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux CSSCT / entités créées • Taux de participation aux CSSCT des grandes entreprises engagées en diagnostics culture sécurité 		

- | | | |
|--------------------------------------|--|--|
| • <i>Nombre de stagiaires formés</i> | | |
|--------------------------------------|--|--|

► **SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES**

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

Dans le cadre des objectifs opérationnels 2020, et dans la continuité des actions réalisées en 2019, les actions suivantes sont prévues **au niveau de la région Nouvelle Aquitaine.**

- **Ces actions sont précisées dans la fiche-action 2-4 ci-dessous.**



FICHE-ACTION N° 2.4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises sollicitant les agences dans le cadre de l'action TMS PRO des CARSAT. 	OPPBTP SIST CHSCT	2020
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises dans le cadre du déploiement des Conventions Nationales en lien avec la Direction Grands-Comptes de l'OPPBTP. 	CHSCT Grandes entreprises SIST	2020
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation et co-animations des Journées Sécurité des entreprises. 	OPPBTP SIST	2020
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de journées sécurité animées</i> • <i>Nombre et nature d'actions réalisées dans le cadre des conventions de partenariats</i> 		

► **SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE**

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA²/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.

Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.

Éléments de bilan régional 2019

- Convention de partenariat signée par Mme Sigrid Monnier, Directrice Générale Gironde Habitat et Paul Duphil, Secrétaire Général OPPBTP, le 5 juin 2019, pour expérimenter la mise en œuvre d'un lot HSL (Hygiène Sécurité Logistique) sur une opération de construction.

Ciblage des actions pour 2020

- Mettre en œuvre l'expérimentation lot HSL sur le projet « Les grands chênes » (Arcachon) avec Gironde Habitat.

LCA FFB :

- Suivre la mise en œuvre de la convention LCA FFB 17
- Faire remonter toutes sollicitations de la part des CARSAT et/ou LCA FFB Départementales

En attente du guide national d'harmonisation des pratiques CNAM, OPPBTP, FFB, LCA FFB.

² LCA les constructeurs Aménageurs



FICHE-ACTION N° 2.5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAITRES D'OUVRAGES

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p><u>Projet Lot « Hygiène, Sécurité et Logistique » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener à bien l'étude Prévention & Performance avec un Maître d'Ouvrage public bailleur social (Gironde Habitat) pour expérimenter le lot Hygiène Sécurité Logistique : phase conception, phase appel d'offres, DIUO à partir de l'outil d'analyse P&P - Chantier retenu : « Résidence les grands chênes » Arcachon. ➤ Participer à la mise en oeuvre expérimentale de ce lot dans les appels d'offres et les chantiers. 	<p>Commission Santé Sécurité FFB Nouvelle Aquitaine Gironde Habitat OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des animations des Passeports HSE Transport Gaz. 	<p>OPPBTB TEREGA GRT GAZ REGAZ</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action auprès des Constructeurs de Maisons Individuelles. 	<p>LCA-FFB CARSAT Centre-Ouest OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

► **SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS**

L'objectif de ce sous-programme est :

- D'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- D'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

Éléments de bilan régional 2019

- Taux de participation maintenu pour les clubs CSPS Aquitaine, Limousin.
- Création du club CSPS Poitou-Charentes.

Ciblage des actions pour 2020

- Continuer à faire vivre les 3 clubs CSPS Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en partenariat avec les Carsat Aquitaine et Centre Ouest ainsi que la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine.
- Organiser et animer les rencontres annuelles régionales de la CSPS en NAQ.
- Présence dans les réunions CISSCT uniquement si demande de la Maîtrise d'Ouvrage.



FICHE-ACTION N° 2.6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>➤ Animation des 3 Clubs CSPS dans le cadre de l'action nationale de l'OPPBTP sur la coordination SPS (un Club sur l'Aquitaine et un sur le Limousin).</p> <p>Thèmes abordés lors des réunions des clubs en 2020 :</p> <p>Limousin</p> <ul style="list-style-type: none"> • A définir d'ici la fin de l'année via un sondage envoyé au réseau des coordonnateurs SPS Limousin <p>Aquitaine</p> <p>Thème abordé en mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une coordination SPS indispensable pour une prévention performante lors d'un projet de construction <p>Poitou-Charentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mutualisation des moyens • Intervention sur site occupé • La logistique de chantier 	<p>DIRECCTE CARSAT ASSOCIATION SPS Collaborateurs OPPBTP</p>	<p>Mars 2020 Juin 2020 Novembre 2020</p>
<p>➤ Participer aux réunions de CISSCT afin d'apporter le conseil technique OPPBTP (Hypérion, « Les grands chênes » Gironde Habitat) (si présence, retour d'expérience obligatoire en PP3)</p>	<p>DIRECCTE CARSAT Entreprises</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de rencontres régionales CSPS</i> • <i>Nombre de CSPS ayant participé aux rencontres régionales CSPS</i> 		

► **SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS**

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Éléments de bilan régional 2019

Cap Prévention :

- 707 entreprises adhérentes
- **Nombre de réunions :**
 - ✓ Mars : 13 sessions
 - ✓ Juin : 9 sessions
 - ✓ Octobre : 14 sessions**Soit 36 sessions animées**
- **Nombre de participants :**
 - ✓ Mars : 107
 - ✓ Juin : 59
 - ✓ Octobre : 130**Soit 296 participants**
- **36 nouvelles adhésions pour 74 démarches structurantes soit 49 % sur 2018-2019**

Ciblage des actions pour 2020

- **Cap Prévention :**
 - ✓ Maintenir le nombre de sessions animées
 - ✓ Fidéliser les adhérents
 - ✓ Prospecter pour alimenter le réseau 50 % des contrats donnent lieu à une adhésion
- **Démarche ACE (Accompagnement des Chefs d'Entreprises) :**



✓ Mise en œuvre d'une démarche.

FICHE-ACTION N° 2.7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Sur demande, proposer à partir de l'analyse de la demande et réaliser les accompagnements les plus pertinents en utilisant l'offre du catalogue conseil : accompagnements structurants (Démarche De Progrès (DDP), Contrat d'accompagnement), assistance technique terrain (Conseil Technique Terrain, Autres Actions de Conseil,...) pour les entreprises ciblées en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Entreprises exemplaires dont les entreprises adhérentes au réseau CAP prévention ou susceptibles d'y adhérer. – Entreprises sollicitant un accompagnement dans le cadre d'un parcours favorisant la culture prévention (Démarche Accompagnement des Chefs d'Entreprises, désignation et accompagnement du Chargé de prévention, ...). – Entreprises entrant dans le cadre de partenariats (convention nationale SCOP BTP). – Entreprises adhérentes au réseau CAP Prévention. 	<p>(lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Avec l'accord de l'entreprise, recueillir les retours d'expérience issus de l'accompagnement (Veille Technique Terrain, études de cas Prévention & Performance, Zoom Chantier, observations CARTO Amiante, articles pour la revue PREVENTIONBTP ou sa version numérique) pour alimenter la base de données REX mutualisable pour toute la branche (cf sous-programmes 1.2, 3.2). 		<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Développer les adhésions au réseau CAP Prévention et l'animation des réunions du réseau, ainsi que le nombre de participants. ➤ Mars 2020 : « Risques professionnels : les intérimaires en première ligne » ➤ Juin 2020 : « Rétrospective 10 ans CAP », réunion échanges chantier ou entreprise ? ➤ Octobre 2020 : « Risques routiers et/ou arrimage de charges ? » 		<p>Réunions du réseau CAP Prévention en avril, juin et octobre 2020</p>

FICHE-ACTION N° 2.7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>– Mettre en œuvre une première démarche ACE (Accompagnement de Chefs d'Entreprises), notamment dans le cadre de la convention OPPBTP/SCOP-BTP signée le 03/10/2018.</p>	<p>SCOP-BTP Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin/Berry/Auvergne Collaborateurs OPPBTP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux de nouveaux adhérents au réseau CAP Prévention /nombre d'accompagnements</i> • <i>Nombre d'entreprises ayant accepté une sollicitation (zoom chantier, CARTO amiante, Veille Technique Terrain, études de cas Prévention & Performance) suite à un accompagnement réalisé sur les 5 dernières années (DDP, Contrat d'accompagnement ou ADAPT)</i> • <i>Nombre d'entreprises accompagnées</i> • <i>Nombre de réunions du réseau CAP Prévention animées</i> • <i>Nombre de participants</i> 		

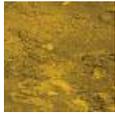
PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBTB, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.



FICHE-ACTION N° 3-2 : CONSTRUCTION ET MAINTIEN D'UNE BASE DE DONNEES
« SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Lors des observations faites sur les chantiers ou à l'occasion des conseils et accompagnements des entreprises, saisir les opportunités de réaliser des retours d'expérience (REX) en vue de leur mutualisation au niveau national, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les VTT (Veille Technique Terrain), - Les analyses AT (Accidents du Travail), - Les études P&P (Prévention et Performance) : cf sous programmes 1.2.2 et 2.7, - L'enrichissement de la base Questions/Réponses. 	<p>Services centraux nationaux de l'OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des groupes de travail internes nationaux pour améliorer les processus REX, comme l'expérimentation de l'application Accident du Travail. 	<p>Services centraux nationaux de l'OPPBTB</p>	<p>Au cours de l'année 2020</p>

► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Éléments de bilan régional 2019

- Préparation politique de l'étude métier « Couvreurs » UMGCCP (Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie) en 2019-2020 avec le Médecin-Conseil OPPBTP et le SIST 79.

Ciblage des actions pour 2020

- Mise en œuvre opérationnelle avec l'entreprise Coutant (79) et le SIST 79.



FICHE-ACTION N° 3.3 : ETUDE CONDITION DE TRAVAIL		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p><u>Etude Métiers :</u></p> <p>Suite à l'appel à projets 2018 de la Direction Technique de l'OPPBTP, contribuer à la réalisation de deux études métiers MAECT – Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail - programmées et organisées avec les syndicats professionnels concernés et réalisées avec Services de Santé au Travail et entreprises concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude Métiers « Couvreurs » en lien avec le Syndicat UMGCCP (Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie) : mise en œuvre opérationnelle avec l'entreprise Coutant (79) et en partenariat avec le SIST 79 	<p>Syndicats professionnels</p> <p>Entreprises "exemplaires"</p> <p>Direction Technique de l'OPPBTP</p> <p>SIST 79</p>	<p>Au cours de l'année 2020</p>
<p><u>Démarches ADAPT-BTP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises à l'amélioration des conditions de travail. 	<p>Lien avec l'action 1.6 du PRST3 (Prévention des TMS)</p>	<p>Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités</p>
<p><u>LEAN Construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'expérimentation de la mise en œuvre du principe Lean Construction sur chantiers en partenariat avec la FFB Nouvelle Aquitaine et dans la continuité de l'expérimentation débutée en 2015. - Communiquer sur la base de l'ouvrage édité en octobre 2018. 	<p>DELTA PARTNERS</p> <p>EFFYDIN</p> <p>OPPBTP</p> <p>DIRECCTE</p> <p>FFB Nouvelle Aquitaine</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Éléments de bilan régional 2019

- 3 observations menées dans le cadre de Carto Amiante

Ciblage des actions pour 2020

Au niveau de l'agence Nouvelle Aquitaine :

- Continuer de contribuer aux observations menées dans le cadre de Carto Amiante, et notamment dans le cadre des partenariats avec les bailleurs sociaux régionaux
- Contribuer au projet Carto Silice en partenariat avec les organisations professionnelles
- Contribuer aux groupes de travail nationaux sur les projets Règles de l'art amiante SS4 et Processus innovants amiante SS4



FICHE-ACTION N° 3.4 : Risques chimiques, études et outils techniques

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p><u>AMIANTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la supervision des chantiers dans le cadre de la Campagne CARTO en lien avec la Direction Technique de l'OPPBTB. - Participation de l'OPPBTB aux travaux du Pôle Régional Amiante de la DIRECCTE. 	<p>Organisations Professionnelles</p> <p>DIRECCTE CARSAT</p> <p>Direction Technique de l'OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><u>SILICE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la campagne nationale préliminaire de mesurage de l'empoussièremment silice sur chantiers BTP (supervision interne) en lien avec la Direction Technique de l'OPPBTB. <p>Participation au groupe de travail du PRST 3.</p>	<p>DIRECCTE OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><u>LES NANO PARTICULES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au groupe de travail du PRST 3. 	<p>DIRECCTE OPPBTB</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 pour toute la France.

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : Préventionbtp-en-direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE OPPBTP NOUVELLE AQUITAINE

9, avenue Raymond Manaud

Immeuble les bureaux du tasta

Bât C4.4. – 1er étage

33524 BRUGES CEDEX

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP